

## Stationnement des bus de tourisme sur la ville de Ouistreham Riva-Bella

### Points de dépose et d'embarquement des passagers :

La ville de Ouistreham Riva-Bella dispose de deux sites permanents pour la dépose et l'embarquement des passagers. Ces emplacements sont définis comme des arrêts, les bus ne peuvent y stationner.

Le premier est situé place Charles de Gaulle, il est accessible depuis la voie qui conduit à la gare maritime. Cet emplacement est limité à un bus. Le dégagement se fait par le boulevard Maritime et l'avenue du 6 juin.

Le second est situé boulevard Aristide Briand, au pied du « mémorial commando Kieffer » encore dénommé « la Flamme ». Cet emplacement dispose de deux places de bus. L'accès à ce point de dépose se fait à partir du boulevard Maritime et de la place A. Thomas. Le dégagement se fait par le boulevard Churchill, le boulevard Kieffer, la place A. Thomas et l'avenue du 6 juin, ou pour sortir de ville par le boulevard Churchill et l'avenue de la Liberté.

### Stationnement des bus :


**Place Charles de Gaulle**, pour le stationnement des bus, **hors dépose et embarquement** qui n'y sont pas autorisés, un emplacement permanent est institué, accessible depuis la voie qui sort de la gare maritime en direction de Caen. Cet emplacement comporte 4 places de stationnement. Pour s'y rendre depuis le point de dépose du port, prendre le boulevard Maritime puis l'avenue du 6 juin. Depuis la « Flamme », prendre le boulevard Churchill, le boulevard Kieffer, la place A. Thomas puis l'avenue du 6 juin.

**Avenue de la Redoute**, les 5 emplacements en face du collège peuvent être utilisés tous les jours de la semaine hors périodes scolaires et les samedis, dimanches et jours fériés en périodes scolaires. L'accès depuis le point de dépose du port se fait par l'avenue Michel Cabieu, puis l'avenue Foch. Depuis le point de dépose de la Flamme, l'itinéraire à emprunter est le suivant : Boulevard A. Briand, boulevard Churchill, boulevard Kieffer, place A. Thomas, rue des Dunes, place Charles de Gaulle, avenue Michel Cabieu, avenue du maréchal Foch, avenue de la Redoute. Pour se rendre aux points de dépose depuis les emplacements du collège, prendre l'avenue du général Leclerc vers le port.

**Route de Colleville**, sur le parking du cimetière, deux places non marquées au sol sont possibles. Pour s'y rendre depuis le point de dépose du port, prendre le boulevard Maritime, la place Alfred Thomas, le boulevard Aristide Briand, le boulevard Churchill, l'avenue de la Liberté, et la route de Colleville. Depuis le point de dépose de la « Flamme », emprunter le boulevard Churchill, l'avenue de la Liberté et la route de Colleville. Pour se rendre du parking du cimetière aux points de dépose, prendre l'avenue Dawson, l'avenue du Bois, l'avenue de la Liberté, la rue de Colleville, la rue du tour de Ville, la rue du chanoine Petit et l'avenue Michel Cabieu

Bruno HITIER



  
Maire Adjoint chargé  
de l'urbanisme et de l'aménagement.





<b>D</b>	<b>DEPOSE / MONTEE</b>
	Port : 49.2801/-0.2502
	Flamme : 49.2900/-0.2617
<b>S</b>	<b>STATIONNEMENT</b>
	Port : 49.2816/-0.2497
	Redoute : 49.2809/-0.2559
	Cimetière : 49.2781/-0.2686